

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Mai 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 26 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey et M. RICARDEAU James.

EXCUSÉS : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. MORMANN Cédric et CAILLON Philippe.

OBJET :	Donation Place Jollan de Clerville – Mandat à Maître RUAUD.
----------------	--

N° 2016 / 05 / 09

Par acte du 18 Octobre 1854, M. Louis JOLLAN a fait don à la Commune de Blain d'un terrain pour servir de champ de foire aujourd'hui devenu Place Jollan de Clerville.

Cet acte précisait que cette donation était assortie d'une clause interdisant toute construction à demeure sur cette place.

Dans le cadre d'une réflexion sur le centre-ville et la recherche d'un emplacement pour de futures halles de marché, il paraît opportun de solliciter les ayants droits pour d'obtenir la levée de cette interdiction.

Vu le Code Civil, notamment les articles 931 et suivants.

Vu l'acte de donation du 18 Octobre 1854.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 11 Mai 2016.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

CONSIDERANT qu'il convient de contacter les ayants droits de M. Louis JOLLAN afin d'obtenir leur assentiment pour lever l'interdiction d'édifier toute construction à demeure Place Jollan de Clerville.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater Maître RUAUD, Notaire à BLAIN, pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document dans ce sens.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Mai 2016,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160526-CM-2016-05-09-
DE
Date de télétransmission : 31/05/2016
Date de réception préfecture : 31/05/2016